

Image not found or type unknown



## Calcul de la pension alimentaire au vu des frais annexes

Par **christophehaiti**, le **02/01/2016** à **19:25**

Bonjour,

Lors du calcul de la pension alimentaire concernant une garde traditionnelle 1,3,5, les frais concernant le transport pour récupérer et ramener l'enfant sont-ils pris en compte ? Me concernant, le montant de ces frais s'élève à 400 euros par mois. Merci de votre réponse.  
Cordialement.